

Fonteyn Pierre
Gestionnaire Forestier Indépendant
Rue du Chêne 6, 6890 Transinne
Tél. / Fax : 061 / 46.96.92
GSM : 0498/57.74.78
info@fonteyn-gestionforestiere.com

Vente de bois par soumission écrite.
*26 lots de bois résineux sur pied pour un volume total estimé à
3.695 m³*

Vente du jeudi 11 février 2016 à **15h.**

Lieu : Aux Bonheurs de Sophie
Route de Bouillon, 3 à Bièvre

CATALOGUE

Vente réalisée dans le cadre du projet de gestion forestière groupée mené en faveur des petites parcelles boisées situées sur la Commune de Bièvre, en partenariat avec l'ADL Bièvre – Vresse-sur-Semois

Vente groupée coordonnée par la Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée (Office économique wallon du bois)

Les lots de cette vente de bois ont été constitués dans le cadre d'un projet de gestion forestière groupée coordonné par la Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée (CAPFP). La zone concernée par ce projet est le nord de la Commune de Bièvre (Naomé, Baillamont, Graide, Bièvre)

La Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée (CAPFP) est un service de l'Office Économique Wallon du Bois, organisme destiné à stimuler le développement de la filière bois en Wallonie. La Cellule met en place, pour les propriétaires qui le souhaitent, des opérations de gestion concertée au sein de massifs particulièrement morcelés. La Cellule d'Appui est active actuellement sur 8 communes : Meix-devant-Virton, Manhay, Vielsalm, Bertogne, Gedinne, Jalhay, Burg-Reuland et Bièvre.

Dans le cadre des ventes de bois groupées, un gestionnaire forestier indépendant est sélectionné après appel à candidatures pour procéder au marquage des coupes, à la mise en vente des lots et au suivi des exploitations.

Pierre Fonteyn a été sélectionné pour la réalisation de cette vente groupée.

Fonteyn Pierre
Gestionnaire Forestier Indépendant
Rue du Chêne 6, 6890 Transinne
Tél. / Fax : 061/46.96.92
GSM : 0498/57.74.78
info@fonteyn-gestionforestiere.com

Objet : Vente de bois par soumission écrite du 11 février 2016 à 15H00

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint le catalogue et les cartes des lots relatifs à cette vente. Il s'agit d'une vente groupée (26 lots pour 3.695 m³) coordonnée par la Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée (CAPFP).

Les candidats acheteurs visiteront les lots à l'aide des cartes mises à leur disposition. Sur le terrain, les lots sont clairement identifiés par des panneaux comprenant le logo de la CAPFP et par le numéro du lot inscrit à la peinture rouge suivi des lettres PF.

Nous attirons votre attention que l'envoi des soumissions par fax et par courriel doit se faire impérativement avant le 11/02/2015 à **12H**. Passé ce délai, seules les soumissions qui nous seront remises en mains propres avant **15H** seront acceptées.

Bon nombre des lots devant être débardés et/ou chargés sur des voiries communales, nous insistons sur le respect des procédures de notification et autorisation. Le formulaire à utiliser pour ces procédures figure à la fin du présent catalogue.

Ne seront acceptées que les masses autorisées à savoir : 4+7, 6+10 et 18+19

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Fonteyn Pierre

Fonteyn Pierre
Gestionnaire Forestier Indépendant
Rue du Chêne 6, 6890 Transinne
Tél. / Fax : 061/46.96.92
GSM : 0498/57.74.78 (Fonteyn P.)
info@fonteyn-gestionforestiere.com

**Vente de bois par soumission écrite.
Conditions de vente.
Vente du jeudi 11 février 2016 à 15h.**

1. Mode de vente :

Les soumissions doivent être envoyées à Pierre Fonteyn par courrier, fax ou mail **avant le 11/02/2016 à 12h** ou lui être remises en mains propres **avant le 11/02/2016 à 15h**. L'acheteur prend sous sa responsabilité les risques liés à chacun des moyens de transmission de l'offre, un accusé de réception sera toujours envoyé lors de la réception et de l'impression des offres communiquées par courriel.

Chaque soumission contiendra, sous peine de nullité, l'engagement à se conformer aux clauses du cahier des charges.

L'ouverture des soumissions se fera en présence des soumissionnaires et des propriétaires qui le désirent à **15 heures au café-restaurant Aux Bonheurs de Sophie, Route de Bouillon 3, à 5555 Bièvre**

2. Délais d'exploitation et modalités :

Les différents lots doivent être exploités au plus tard pour le **31 mars 2017**. Un délai d'exploitation non respecté engage l'adjudicataire au versement d'une indemnité de feuille de 2% par semestre entamé. Les lots qui n'auront pas été exploités au 31 mars 2018 redeviendront automatiquement la propriété du vendeur.

3. Exploitation :

Le gestionnaire sera prévenu au plus tard deux jours ouvrables avant le début de l'exploitation.

Les droits de passage et/ou de dépôt sont à la charge de l'adjudicataire, celui-ci veillera à s'acquitter, **avant** l'exploitation, des droits et cautions négociés par le gestionnaire et figurant au catalogue de vente.

Les éventuels dégâts aux voiries ou aux parcelles voisines, aux pâtures, clôtures, conduites ou câbles sont sous la responsabilité de l'adjudicataire.

Cette vente concerne l'exploitation des tiges principales des arbres, en aucun cas les branches et rémanents autres que les billons de pourriture ne peuvent être exploités par l'adjudicataire. Avec l'accord du propriétaire et du gestionnaire, une dérogation reste possible moyennant une compensation financière négociée avec émission d'un bordereau de vente.

Tous dégâts aux réserves, sous-étage, recrûs, plantations, causés par l'abattage ou le débardage, seront indemnisés sur base du double de la valeur d'avenir de la chose, sans que celle-ci ne devienne la propriété de l'adjudicataire. Cependant s'il s'agit de dégâts jugés inévitables, le dégât ne pourra être imputé à l'adjudicataire. Il devra néanmoins en avvertir immédiatement le propriétaire ou le gestionnaire ; dans le cas d'une réserve mutilée, il devra

accepter le remplacement éventuel par un arbre marqué encore sur pied et de valeur comparable.

Les tracteurs et autres engins ne pourront emprunter que les chemins, coupe-feu ou layons et aires de dépôt figurant au plan de situation pour accéder aux coupes.

L'utilisation de voies de vidanges autres que celles figurant au plan sera soumise à autorisation du gestionnaire.

Le gestionnaire pourra faire suspendre le débardage par temps de pluie, de dégel. Les jours d'interdiction seront ajoutés au délai d'exploitation.

L'adjudicataire veillera à n'endommager le sol forestier que du strict nécessaire ; les ornières de plus de 20 cm de profondeur dans la coupe seront systématiquement rebouchées. De même, les fossés endommagés ou partiellement détournés durant l'exploitation seront restaurés et rétablis dans leur cours au plus vite. Les chemins seront remis dans l'état où ils se trouvaient avant l'exploitation.

Le respect des barrières de dégel mises en place par des propriétaires publics ou privés est obligatoire tant pour le débardage que le transport des bois.

L'attention de l'adjudicataire est attirée sur le strict respect de l'article 37 du Code forestier relatif à « la notification à la commune concernée au plus tard deux jours ouvrables avant le début des opérations de débardage et de transport des voies communales qui seront utilisées ».

Un état des lieux sera réalisé avant le début de l'exploitation et après celle-ci.

Pour tous les lots, et sauf clause contraire dans les conditions particulières, une **caution dégâts de 400 €** (en cas de masse, cette caution dégât est aussi de 400 € par lot, et non pas par masse) sera payable par l'adjudicataire en même temps que le paiement du lot ou de la première tranche de ce paiement.

4. Conditions de paiement:

Pour les lots inférieurs à 10 000 €: le paiement de l'entièreté de la somme se fera pour le **15 mars 2016** et de toute façon **avant le début de l'exploitation des bois**. L'exploitation peut débuter avant le paiement de l'intégralité de la somme si une caution bancaire couvrant le solde restant dû est présentée.

Pour les lots supérieurs à 10 000 €: un tiers de la somme sera versé pour le **15 mars 2016**, le solde sera versé au plus tard pour le **30 juin 2016**. Une **caution bancaire sera exigée dans les 15 jours** qui suivent l'approbation de vente, elle couvrira l'entièreté de la somme restante due. En cas de non paiement par l'adjudicataire dans les délais prévus, le propriétaire a le droit d'annuler l'adjudication et de réclamer à l'adjudicataire défaillant la différence de somme résultant de la revente du lot ; l'adjudicataire défaillant ne peut réclamer l'excédent s'il y en a.

5. Remarques :

Le nombre de bois, l'essence et les catégories sont garantis, les estimations de volumes sont données à titre indicatif.

Les propriétaires se réservent le droit de retirer le lot de la vente si l'offre ne leur paraît pas satisfaisante.

Fonteyn Pierre

Lot 1- Carlsbourg. Mise à blanc d'épicéas

C150	Epicéa	Epicéa
	Normal	Bordure
55	0	2
65	6	0
75	3	1
85	13	6
95	13	1
105	12	6
115	8	13
125	5	9
135	2	6
145	1	8
155	0	4
165	0	1
175	0	1
Total	63	58
Volume (m ³) sous écorce	54	70
Synthèse	121 bois pour 124 m³	

CELLULE d'APPUI
à la **PETITE
FORÊT PRIVÉE**



Un service de l'Office Économique Wallon du Bois

OFFICE
ÉCONOMIQUE
WALLON

du **BOIS**

*Stimuler le développement
de la filière forêt-bois
en Wallonie.*

Lot 2 – Naomé. Eclaircie de sitkas et d’aulnes

C150	Sitka	Aulne
	Normal	Normal
25	68	30
35	98	51
45	57	28
55	18	6
65	4	0
Total	245	115
Volume (m ³) sous écorce	15	7
Synthèse	360 bois pour 22 m³	

Caution dégâts : 100 €

A Naomé, prendre la direction de Baillamont. 550 m après le pont du chemin de fer, prendre le chemin à gauche (juste avant la plantation de sitkas) et faire 100 m. Le lot se trouve sur votre droite.

Lot 3 – Naomé. Mise à blanc d'épicéas

C150	Epicéa	Epicéa
	Normal	Bordure
35	219	0
45	255	12
55	263	29
65	214	31
75	100	35
85	32	40
95	5	43
105	0	23
115	0	20
125	0	13
135	0	6
145	0	4
Total	1088	256
Volume (m ³) sous écorce	255	156
Synthèse	1344 bois pour 411 m³	

CELLULE d'APPUI
à la **PETITE
FORÊT PRIVÉE**



Un service de l'Office Économique Wallon du Bois

Vente de bois du 11 février 2016.

OFFICE
ÉCONOMIQUE
WALLON

du **BOIS**

*Stimuler le développement
de la filière forêt-bois
en Wallonie.*

Lot 4 – Naomé. Mise à blanc de pins sylvestres

C150	Pin
	Normal
45	1
55	5
65	9
75	11
85	12
95	8
105	6
115	8
125	3
135	6
145	0
155	1
Total	70
Volume (m ³) sous écorce	50

Autorisation de passage dans la prairie donnant accès au lot. Le démontage et le remontage de la clôture à l'endroit de sortie sont à charge de l'adjudicataire.

Respecter autant que possible les feuillus

Possibilité de masse avec le lot 7

A Naomé, prendre le Rue des Prés Pirotte et aller jusqu'au bout de celle-ci. Prendre ensuite le chemin de droite et aller au bout. Le lot se trouve dans le fond de la prairie.

Lot 5 – Naomé. Eclaircie d'épicéas

C150	Epicéas	Epicéa	Epicéa	Epicéa	Douglas
	Normal	Sec	Normal	Sec	Normal
	Vieux	Vieux	Jeunes	Jeunes	Jeunes
35	0	0	2	0	0
45	3	1	8	0	0
55	15	10	11	0	5
65	21	6	16	3	5
75	14	11	19	1	0
85	11	9	12	0	1
95	8	10	8	1	0
105	3	5	0	0	0
115	1	3	0	0	0
125	2	3	0	0	0
135	2	1	0	0	0
145	2	2	0	0	0
Total	82	61	76	5	11
Volume (m ³) sous écorce	46	42	31	2	3
Synthèse	235 bois pour 124 m³				

CELLULE d'APPUI
à la **PETITE
FORÊT PRIVÉE**



Un service de l'Office Économique Wallon du Bois

OFFICE
ÉCONOMIQUE
WALLON

du **BOIS**

*Stimuler le développement
de la filière forêt-bois
en Wallonie.*

Lot 6 – Baillamont (zoning). Eclaircie d'épicéas

C150	Epicéa
	Normal
25	320
35	328
45	130
55	14
65	4
Total	796
Volume (m ³) sous écorce	39

Possibilité de masse avec le lot 10

Caution dégâts : 100 €

Lot 7 – Baillamont. Eclaircie de mélèzes

C150	Mélèze
	Normal
45	1
55	5
65	12
75	27
85	26
95	21
105	13
115	8
125	2
135	2
Total	117
Volume (m ³) sous écorce	72

Possibilité de masse avec le lot 4

Lot 8 – Bièvre. Eclaircies d'épicéas

C150	Epicéa	Epicéa	Epicéa	Epicéa
	Normal	Bordure	Normal	Normal
	A	A	B	C
25	165	0	84	14
35	238	0	114	87
45	164	0	63	131
55	66	1	36	76
65	36	4	9	42
75	7	2	2	24
85	5	2	1	2
95	0	1	0	0
105	0	0	0	0
115	0	6	0	0
125	0	1	0	0
135	0	1	0	0
145	0	1	0	0
155	0	0	0	0
165	0	1	0	0
Total	681	20	309	376
Volume (m³) sous écorce	65	17	27	68
Synthèse	1386 bois pour 177 m³			

CELLULE d'APPUI
à la **PETITE
FORÊT PRIVÉE**



Un service de l'Office Économique Wallon du Bois

OFFICE
ÉCONOMIQUE
WALLON
du **BOIS**

*Stimuler le développement
de la filière forêt-bois
en Wallonie.*

Lot 9 – Bièvre. Eclaircie d'épicéas

C150	Epicéa	Epicéa	Douglas
	Normal	Sec	Normal
45	1	0	0
55	0	0	0
65	0	0	2
75	8	1	0
85	9	2	0
95	11	0	1
105	6	1	0
115	4	0	0
125	1	0	0
Total	40	4	3
Volume (m³) sous écorce	31	3	1
Synthèse	47 bois pour 35 m³		

Caution dégâts : 100 €

CELLULE d'APPUI
à la **PETITE
FORÊT PRIVÉE**



Un service de l'Office Économique Wallon du Bois

OFFICE
ÉCONOMIQUE
WALLON

du **BOIS**

*Stimuler le développement
de la filière forêt-bois
en Wallonie.*

Lot 10 – Eclaircies d'épicéas. Bièvre

C150	Epicéa	Epicéa
	Normal	Normal
	A	B
25	26	22
35	127	20
45	174	8
55	84	1
65	26	0
75	8	0
85	1	0
Total	446	51
Volume (m ³) sous écorce	56	2
Synthèse	489 bois pour 58 m³	

Possibilité de masse avec le lot 6

Caution dégâts : 100 €

Autorisation de débardage et de chargement dans les bois communaux à demander (voir formulaire en fin de catalogue)

Depuis la N95 à hauteur du Carrefour Market, prendre la direction de Monceau. Prendre le premier chemin à gauche et faire 200 m. A la fin de l'empierrement et après le virage à gauche à 90 degrés, prendre le chemin de droite à la fourche (chemin qui rentre dans la futaie feuillue). Faire environ 300 m et aller au bout de ce chemin. La partie A du lot se trouve à 50 m sur votre droite et la partie B à 50 m sur votre gauche.

CELLULE d'APPUI
à la **PETITE
FORÊT PRIVÉE**



Un service de l'Office Économique Wallon du Bois

Vente de bois du 11 février 2016.

OFFICE
ÉCONOMIQUE
WALLON

du **BOIS**

*Stimuler le développement
de la filière forêt-bois
en Wallonie.*

Lot 11 – Mise à blanc d'épicéas. Graide-Station

C150	Epicéa	Mélèze
	Norm / Bord	Bordure
45	2	0
55	2	0
65	6	0
75	7	0
85	19	0
95	16	0
105	30	0
115	18	0
125	18	1
135	7	0
145	2	0
155	7	0
165	6	0
175	1	0
185	2	0
Total	143	1
Volume (m ³) sous écorce	149	1
Synthèse	144 bois pour 150 m³	

CELLULE d'APPUI
à la **PETITE
FORÊT PRIVÉE**



Un service de l'Office Économique Wallon du Bois

Vente de bois du 11 février 2016.

OFFICE
ÉCONOMIQUE
WALLON

du **BOIS**

*Stimuler le développement
de la filière forêt-bois
en Wallonie.*

Lot 12 – Eclaircie d'épicéas. Graide-Porcheresse

C150	Epicéa	Epicéa
	Normal	Normal
	A	B
35	8	0
45	41	0
55	47	5
65	43	12
75	11	9
85	5	16
95	1	1
105	1	0
Total	157	43
Volume (m ³) sous écorce	40	19
Synthèse	200 bois pour 59 m³	

12 B : à côté des bulles à verres à la sortie de Graide en allant vers Porcheresse.

12 A : Entre Graide et Porcheresse, prendre à gauche la Rue du Grinchi. Le lot se trouve sur votre droite, peu après les 2 habitations.

CELLULE d'APPUI
à la **PETITE
FORÊT PRIVÉE**



Un service de l'Office Économique Wallon du Bois

Vente de bois du 11 février 2016.

OFFICE
ÉCONOMIQUE
WALLON

du **BOIS**

*Stimuler le développement
de la filière forêt-bois
en Wallonie.*

Lot 13 – Eclaircie d'épicéas. Graide

C150	Epicéa
	Normal
65	3
75	8
85	27
95	34
105	32
115	21
125	9
135	6
145	1
155	3
Total	144
Volume (m ³) sous écorce	140

Autorisation de débardage et de chargement dans les bois communaux à demander (voir formulaire en fin de catalogue)

Aux bulles à verre à la sortie de Graide en allant vers Porcheresse, prendre le chemin empierré à gauche et faire 2.100 m. Prendre le chemin de débardage à gauche et faire 100 m. Le lot se trouve sur votre gauche à environ 50 m (suivre flèches rouges).

Lot 14 – Mise à blanc d'épicéa. Graide

C150	Epicéa	Epicéa
	Normal	Bordure
55	2	0
65	6	1
75	18	1
85	43	4
95	55	10
105	70	8
115	66	10
125	40	8
135	12	12
145	15	9
155	9	3
165	1	3
175	0	1
Total	337	70
Volume (m ³) sous écorce	357	91
Synthèse	407 bois pour 448 m³	

CELLULE d'APPUI
à la **PETITE
FORÊT PRIVÉE**



Un service de l'Office Économique Wallon du Bois

Vente de bois du 11 février 2016.

OFFICE
ÉCONOMIQUE
WALLON

du **BOIS**

*Stimuler le développement
de la filière forêt-bois
en Wallonie.*

Lot 15 – Mise à blanc d'épicéas et mélèzes. Graide

C150	Epicéa	Mélèze
	Normal	Normal
45	1	6
55	1	11
65	0	8
75	1	6
85	4	0
95	12	0
105	16	1
115	19	4
125	15	12
135	11	10
145	11	5
155	5	2
165	3	1
175	0	0
185	1	0
Total	100	66
Volume (m ³) sous écorce	136	58
Synthèse	166 bois pour 194 m³	

Au bout du lot 14 en continuant la route principale, prendre le chemin à droite et faire environ 100 m. Sur votre gauche, descendre dans la pessière de 35 ans. Le lot se trouve derrière cette pessière. Débardage comme indiqué sur le plan (ancien chemin encore visible).

CELLULE d'APPUI
à la **PETITE
FORÊT PRIVÉE**



Un service de l'Office Économique Wallon du Bois

Vente de bois du 11 février 2016.

OFFICE
ÉCONOMIQUE
WALLON

du **BOIS**

*Stimuler le développement
de la filière forêt-bois
en Wallonie.*

Lot 16 – Eclaircies d'épicéas. Graide

C150	Epicéa	Epicéa	Epicéa
	Normal	Normal	Normal
	A	B	C
25	170	43	16
35	124	75	39
45	37	37	29
55	21	10	13
65	7	5	1
75	2	0	0
Total	361	170	98
Volume (m ³) sous écorce	20	11	9
Synthèse	629 bois pour 40 m³		

CELLULE d'APPUI
à la **PETITE
FORÊT PRIVÉE**



Un service de l'Office Économique Wallon du Bois

Vente de bois du 11 février 2016.

OFFICE
ÉCONOMIQUE
WALLON

du **BOIS**

*Stimuler le développement
de la filière forêt-bois
en Wallonie.*

Lot 17 – Mise à blanc de pins sylvestres et épicéas. Graide

C150	Pin	Epicéa
	Normal	Bordure
45	3	0
55	13	0
65	15	0
75	24	0
85	26	1
95	26	0
105	9	1
115	7	0
125	6	3
135	3	1
145	0	2
155	0	2
165	0	1
175	0	0
185	0	1
Total	132	12
Volume (m ³) sous écorce	77	17
Synthèse	144 bois pour 94 m³	

CELLULE d'APPUI
à la **PETITE
FORÊT PRIVÉE**



Un service de l'Office Économique Wallon du Bois

OFFICE
ÉCONOMIQUE
WALLON

du **BOIS**

*Stimuler le développement
de la filière forêt-bois
en Wallonie.*

Lot 18 – Eclaircie d'épicéas. Graide-Bièvre

C150	Epicéa	Mélèze
	Normal	Normal
35	5	0
45	18	0
55	51	0
65	86	0
75	106	0
85	101	1
95	62	2
105	23	4
115	9	4
Total	461	11
Volume (m ³) sous écorce	237	10
Synthèse	472 bois pour 247 m³	

Possibilité de masse avec le lot 19

Autorisation d'utilisation des voiries communales à demander (lot de plus de 200 m³)

Lot 19 – Mise à blanc d'épicéas, douglas et grandis. Bièvre

C150	Epicéa	Douglas	Douglas	Grandis
	Normal	Normal	Bordure	Normal
45	5	0	0	13
55	14	0	0	8
65	32	0	0	13
75	31	0	1	10
85	40	3	1	7
95	25	0	1	15
105	17	2	1	10
115	7	0	1	12
125	10	1	2	4
135	10	3	1	4
145	6	0	4	1
155	2	3	5	3
165	1	1	0	1
175	0	1	1	0
185	0	0	1	0
Total	200	14	19	101
Volume (m ³) sous écorce	149	24	33	80
Synthèse	334 bois pour 286 m³			

Possibilité de masse avec le lot 18

Lot 20 – Eclaircie d'épicéas. Bièvre

C150	Epicéa
	Normal
25	95
35	245
45	215
55	178
65	85
75	24
85	6
Total	848
Volume (m ³) sous écorce	115

Caution dégâts : 100 €

Lot 21 – Mise à blanc d'épicéas. Bièvre

C150	Epicéa	Epicéa	Epicéa	Epicéa
	Normal	Bordure	Normal	Bordure
	A	A	B	B
35	13	0	13	0
45	87	0	54	0
55	121	2	86	0
65	185	6	95	0
75	170	13	88	2
85	120	32	49	3
95	42	26	17	6
105	12	18	4	7
115	1	5	0	1
125	1	3	0	0
Total	752	105	406	19
Volume (m ³) sous écorce	292	64	143	13
Synthèse	1282 bois pour 512 m³			

CELLULE d'APPUI
à la **PETITE
FORÊT PRIVÉE**



Un service de l'Office Économique Wallon du Bois

Vente de bois du 11 février 2016.

OFFICE
ÉCONOMIQUE
WALLON
du **BOIS**

*Stimuler le développement
de la filière forêt-bois
en Wallonie.*

Lot 22 – Eclaircie d'épicéas. Bièvre

C150	Epicéa
	Normal
35	1
45	185
55	158
65	52
75	18
85	3
95	1
Total	418
Volume (m ³) sous écorce	88

Lot 23 – Eclaircie d'épicéas. Bièvre

C150	Epicéa
	Normal
25	41
35	332
45	231
55	88
65	32
75	7
85	2
95	1
105	1
Total	735
Volume (m ³) sous écorce	89

Lot 24 – Mise à blanc d'épicéas. Bièvre

C150	Epicéa
	Normal
45	11
55	6
65	8
75	5
85	7
95	3
105	6
115	7
125	5
135	0
145	2
155	1
165	0
175	0
185	1
195	2
Total	64
Volume (m ³) sous écorce	51

Lot 25 – Eclaircie d'épicéas et douglas. Bièvre

C150	Epicéa	Douglas
	Normal	Normal
25	16	5
35	90	10
45	33	6
55	19	11
65	8	4
75	4	5
85	1	5
95	1	0
105	0	1
Total	172	47
Volume (m ³) sous écorce	19	10
Synthèse	219 bois pour 29 m³	

Caution dégâts : 100 €

Lot 26 – Eclaircie d'épicéas. Bièvre

C150	Epicéa
	Normal
25	3
35	47
45	78
55	59
65	30
75	14
85	3
Total	234
Volume (m ³) sous écorce	45

Caution dégâts: 100 €

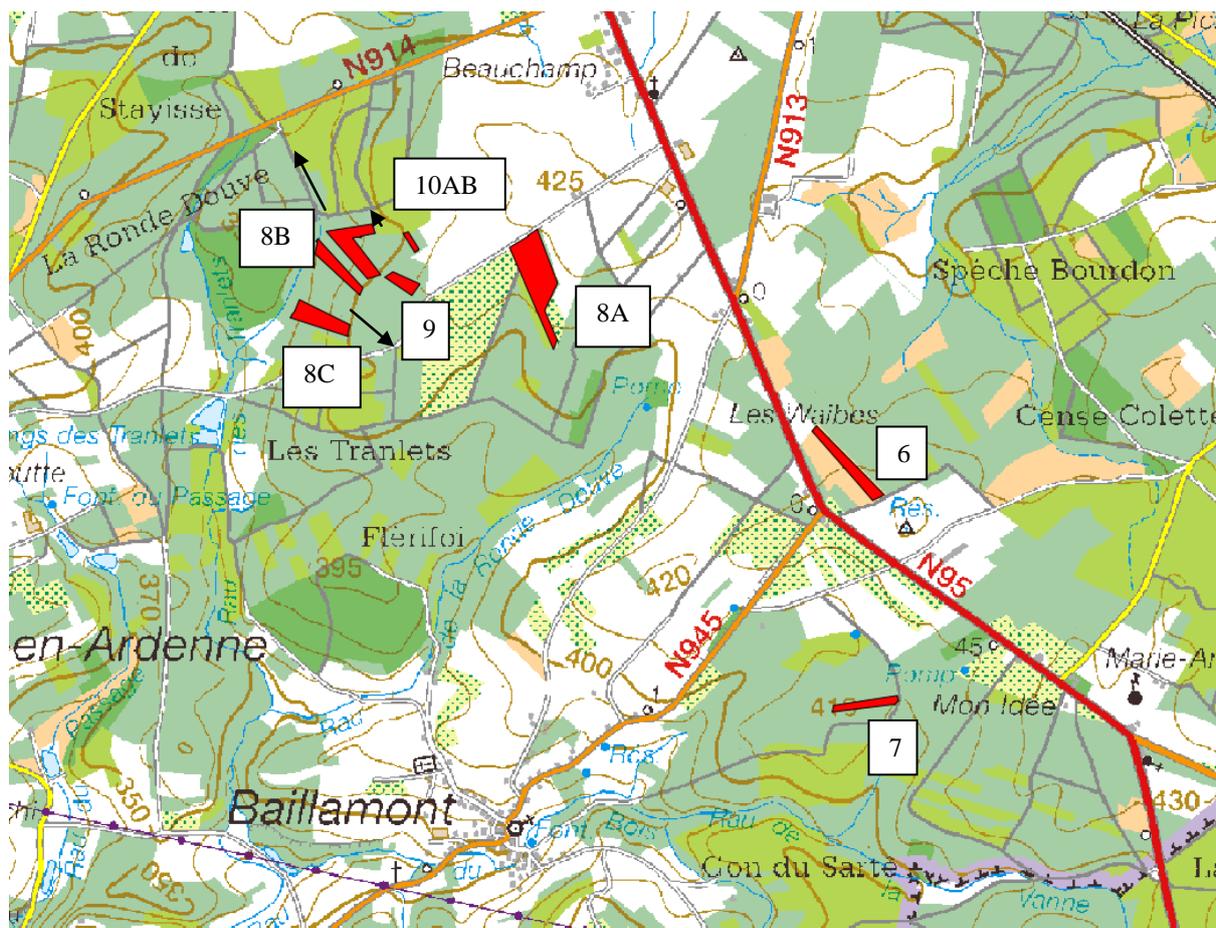
Lot 1



Lots 2 à 5



Lots 6 à 10



Lots 8B, 8C et 9 : sortie par le sud

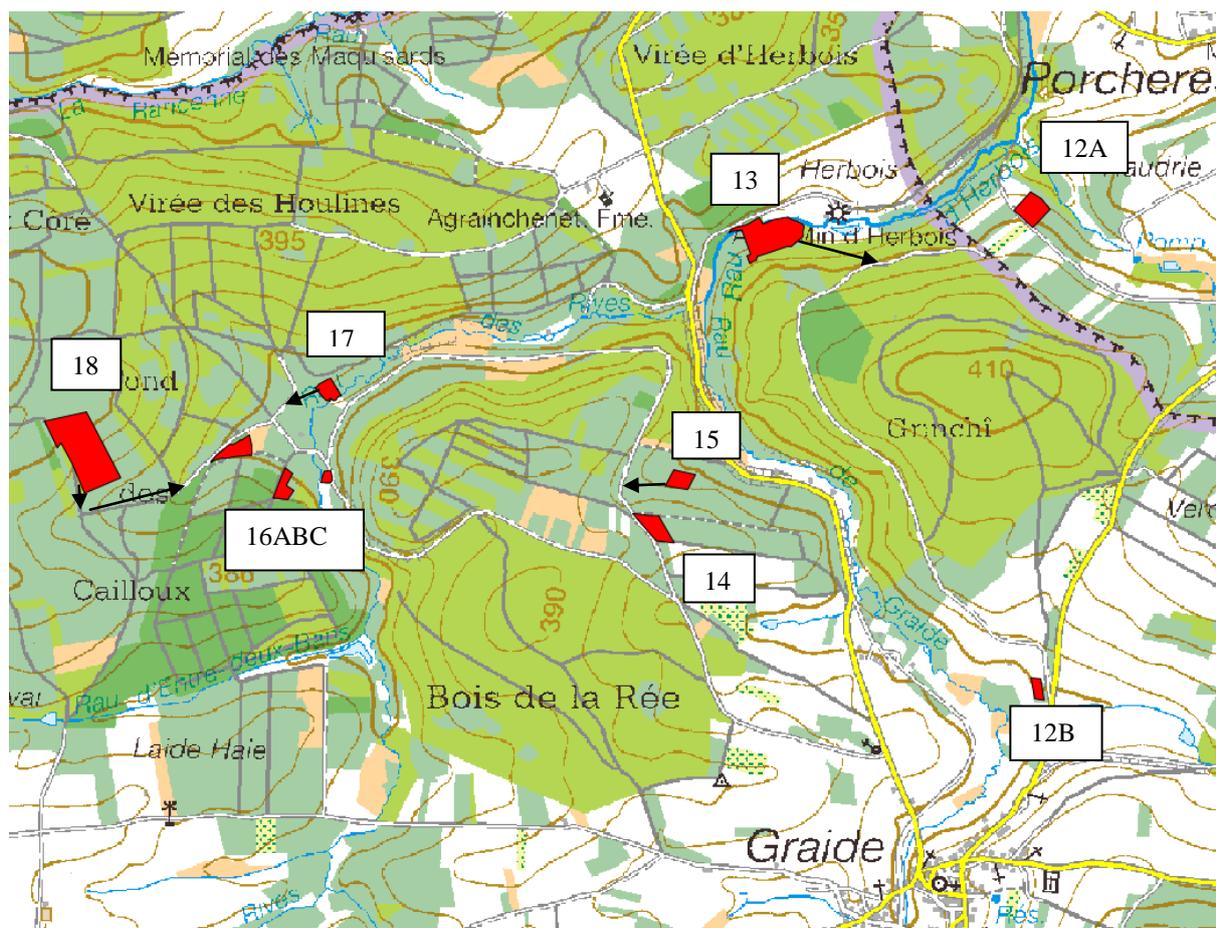
Lots 10A et 10B : sortie par le nord (forêt communale)

Lot 11

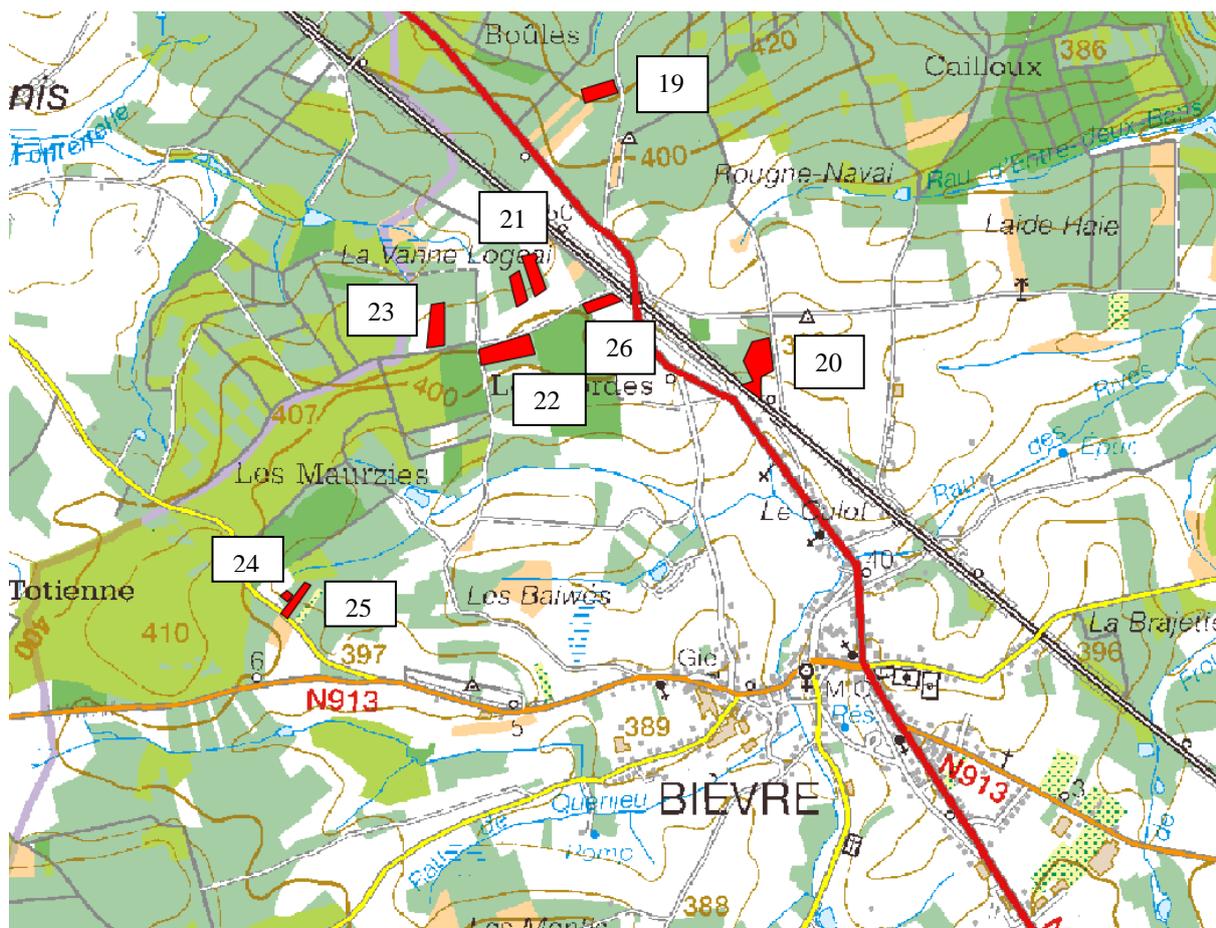


Derrière gare de Graide-Station

Lots 12 à 18



Lots 19 à 26



Commune de Bièvre



Province de Namur

NOTIFICATION D'UTILISATION DES CHEMINS
COMMUNAUX POUR L'EXPLOITATION
FORESTIERE DE BOIS PRIVES ¹

..... (Lieu) ², le (Date) ²

Monsieur le Bourgmestre,

Conformément à l'article 37 du Code forestier¹, je soussigné
domicilié à
vous informe que j'envisage d'utiliser les chemins communaux pour la vidange et/ou le stockage d'une coupe de bois privé.

CADRE A COMPLETER PAR LE DEMANDEUR QUELQUE SOIT LE VOLUME A EXPLOITER

Renseignements généraux

Situation du chemin (lieu-dit et/ou trajet) ².....

Joindre une carte (*la carte n'est pas obligatoire si un état des lieux contradictoire est réalisé*)

Responsable de l'exploitation : (exploitant, transporteur, débardeur,...)

Nom, prénom ².....

Entreprise² :

Adresse²

Téléphone² : volume à exploiter² m³

Date du début et durée estimée des travaux de vidange et stockage² :

Je souhaite/ ne souhaite pas réaliser un état des lieux préalable ³(au verso)

Le demandeur : (*signature*) ² :

CADRE A COMPLETER PAR L'AUTORITE COMMUNALE EN MATIERE D'AUTORISATION

Autorisation délivrée le en application des articles 53 et 54 du Règlement général de Police (pour les volumes de plus de 200m³)

La Directrice Générale,

Le Député - Bourgmestre,

Michelle MALDAGUE

David CLARINVAL

Transmis au cantonnement de Bièvre pour information le

¹: pour les volumes supérieurs à 200m³, la présente fait office de demande d'autorisation à obtenir au PREALABLE en application des articles 53 et 54 du règlement général de police (repris au verso) pour l'utilisation des voiries, des accotements, des aires de débardage aménagées

² complétez SVP

³ biffez la mention inutile

(mise à jour du 11/06/15)

Administration Communale de Bièvre - Rue de Bouillon, 39 - 5555 BIEVRE
Tél 061/23 96 60 Fax 061/51 24 78 BE50-0910-0052-2718

CELLULE d'APPUI
à la PETITE
FORÊT PRIVÉE



Un service de l'Office Économique Wallon du Bois

OFFICE
ÉCONOMIQUE
WALLON

du BOIS

Stimuler le développement
de la filière forêt-bois
en Wallonie.

CADRES A COMPLETER AVEC LE REPRESENTANT DE LA COMMUNE (agent DNF)

ETAT des chemins AVANT exploitation		
.....		
.....		
.....		
Date	Le représentant de la commune :	L'exploitant
(Nom)
(Signature)		

ETAT des chemins APRES exploitation		
.....		
.....		
.....		
Date	Le représentant de la commune :	L'exploitant
(Nom)
(Signature)		

REGLEMENT GENERAL DE POLICE DE LA COMMUNE DE BIEVRE

Art. 53 - Manœuvres, débardage et voituration

§ 1^{er}. Sauf autorisation préalable et écrite du Collège communal, il est interdit :

1. d'utiliser la voirie communale comme place de manœuvre pour les machines lors de travaux agricoles et de traîner les bois sur les chaussées asphaltées lors de travaux de débardage ;
2. à tout exploitant forestier d'utiliser la voirie communale, ses accotements ou les aires de débardage aménagées pour y effectuer des dépôts de bois, des travaux de débardage ou de voituration de bois provenant d'exploitation privée de plus de 200 m³.

§ 2. L'autorisation précitée sera sollicitée au moins trois jours à l'avance et pourra être subordonnée à l'établissement d'un état des lieux et au dépôt d'une caution.

Art. 54 - Remise en état

§ 1^{er}. Quiconque a exécuté ou fait exécuter des travaux forestiers est tenu de remettre la voirie ou les aires de débardage dans l'état où elles se trouvaient avant l'exécution des travaux éventuellement précisé par l'état des lieux ou dans l'état précisé à l'autorisation visée dans les articles ci-dessus.

§ 2. A défaut de satisfaire à cette obligation dans le délai fixé par l'autorisation, il y est procédé d'office aux frais du contrevenant.

CODE FORESTIER - CHAPITRE VI

Art. 37 - Conservation des bois et forêts

L'exploitant notifie à la commune concernée, au plus tard deux jours ouvrables avant le début des opérations de débardage et de transport, les voies qui seront utilisées pour ces opérations jusqu'à ce que soit atteinte une route qui permette aisément le croisement de deux véhicules automobiles sur toute sa longueur.

La Commune ou l'exploitant peut demander l'établissement d'un état des lieux contradictoire

CELLULE d'APPUI
à la **PETITE
FORÊT PRIVÉE**



Un service de l'Office Économique Wallon du Bois

OFFICE
ÉCONOMIQUE
WALLON | **du BOIS**

*Stimuler le développement
de la filière forêt-bois
en Wallonie.*